

de la Chine? Dans le cas de l'affirmative, les sociétés maritimes du Canada ont-elles été prévenues du danger que leurs navires pourraient courir s'ils naviguaient dans ces eaux?

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Ayant été mis au courant de la situation, nous avons averti les sociétés maritimes du Canada.

CONFÉRENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES DU COMMONWEALTH, À  
COLOMBO, CEYLAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gordon Graydon (Peel):** Vu l'intérêt qu'on porte à l'extrême Orient en général et à la conférence de Ceylan en particulier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il dire quand il compte faire une déclaration à la Chambre au sujet de ces questions fort importantes?

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure de faire une déclaration à ce sujet assez tôt au cours du débat sur l'Adresse.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE  
PROPOSÉE PAR M. F. H. LARSEN, APPUYÉE  
PAR M. ARMAND DUMAS

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

**M. F. H. Larsen (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, étant donné que les compétences et les maîtres en éloquence abondent à la Chambre, je suis d'avis qu'on aurait pu confier la tâche qui m'échoit cet après-midi à quelqu'un de plus capable que moi. Je me sentirais beaucoup plus apte à la remplir si je pouvais m'exprimer quelque peu en français. J'espère que les membres qui sont issus des premiers habitants de ce pays se rendront compte que, si je ne puis parler leur langue, je n'en suis pas moins animé des meilleurs sentiments à leur égard. De fait, je compte déjà plusieurs amis chez eux. J'aurais fort hésité à accepter l'invitation qu'on m'a faite de remplir ce rôle cet après-midi, si je ne comptais pas un si grand nombre d'amis des deux côtés de la Chambre.

J'ai reçu plusieurs lettres de gens de ma circonscription qui se réjouissent de l'honneur qu'on leur a fait en choisissant leur représentant pour proposer l'Adresse et, avec votre permission, monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots en leur nom ainsi qu'en celui des habitants de la région où j'habite, c'est-à-dire de l'ouest du pays.

[M. Pearkes.]

Vers le début du siècle, le Canada ne cessait de prendre de l'expansion vers les plaines de l'Ouest. Nos pères et nos grands-pères amenèrent leurs familles dans ces immenses prairies pour s'établir sur des fermes et construire des maisons. J'oserais dire que rares sont les pays qui n'ont pas fourni leur apport de colons à l'Ouest canadien. Par contraste avec le centre du Canada, qui fut colonisé surtout par des personnes d'origine britannique et française, ces deux grands groupes ethniques, les plaines furent peuplées par des gens issus de diverses races.

Pour vivre en paix, ces gens étaient déterminés à se comprendre; aussi la tolérance est-elle devenue la note dominante de l'essor culturel. Tous ont un désir intense de liberté. Les habitants de la circonscription de Kindersley caractérisent cet état d'esprit; la tolérance envers leurs voisins a éliminé la crainte à leur égard. Ils vivent de culture ou d'élevage, et ceux qui habitent les villes ou les villages tirent leur subsistance de l'agriculture. Il y a plusieurs importantes fermes d'élevage. Dans une région du sud de la circonscription, la culture du blé se pratique sur une grande échelle, tandis qu'au nord s'étend une région où les gens ont tendance à vivre plus rapprochés et où ils pratiquent la culture mixte, comme dans l'Ontario.

Nos cultivateurs et nos éleveurs retirent un revenu considérable de leur occupation durant les années de prospérité. Ils m'ont demandé de dire au ministre,—on me permettra de le mentionner,—qu'ils sont bien disposés à verser leur juste part d'impôt sur le revenu, mais que leurs méthodes de comptabilité rendent très difficile la tâche de garder des chiffres qui soient compréhensibles, à l'égard d'années antérieures. Le département rendrait un service incalculable aux cultivateurs si, au cours des dix-huit mois qui suivent leur déclaration d'impôt, il dressait une cotisation définitive, après quoi la période envisagée serait déclarée close. Au moment des semences, le cultivateur n'a pas la moindre idée de ce que lui rapportera sa récolte. Il ne peut non plus en faire une estimation assez précise, fût-ce un seul jour à l'avance.

Les cultivateurs qui peuvent le faire devraient garder au moins une récolte entreposée sur la ferme. Les familles qui perdraient leur gagne-pain disposeraient ainsi de cette ressource, une part de ces denrées vendables étant considérée comme faisant partie des biens du cultivateur.

Lorsque nos colons émigrèrent vers les plaines, ils se dirigèrent vers les endroits où le sol présentait les mêmes caractéristiques que dans leur mère-patrie. On ne possédait que peu de données sur le climat. On se dirigeait donc en quelque sorte à l'aventure.